

Décharge 2014: budget général UE, Service européen pour l'action extérieure (SEAE)

2015/2163(DEC) - 28/04/2016 - Acte final

OBJECTIF : octroi de la décharge au Service européen pour l'action extérieure (SEAE) pour l'exercice 2014.

ACTE NON LÉGISLATIF : Décision (UE) 2016/1474 du Parlement européen concernant la décharge sur l'exécution du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2014, section X — Service européen pour l'action extérieure.

CONTENU : avec la présente décision, le Parlement européen donne décharge à la haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité sur l'exécution du budget du Service européen pour l'action extérieure pour l'exercice 2014.

La décision est conforme à la résolution du Parlement européen approuvée le 28 avril 2016 et comporte une série d'observations qui font partie intégrante de la décision de décharge (se reporter au résumé de l'avis du 28 avril 2016).

Parmi les principales observations faites par le Parlement dans la résolution accompagnant la décision de décharge, ce dernier encourage le SEAE à aller de l'avant dans sa réflexion engagée sur **l'avenir des représentants spéciaux de l'Union** et sur les liens qu'ils entretiennent avec les envoyés spéciaux et le SEAE.